

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tant sur un axe vertical et supporté par un cadre de poutrelles, tenant lieu de plateforme (fig. 11, 12 et 13, pl. II). Cette disposition facilite le pointage, si l'on a soin de maintenir le châssis en position. Pour mettre la pièce en batterie, on enlève la partie postérieure du cadre, assemblée à boulons sur les 2 gîtes et on incline le châssis de manière que ses deux longerons affleurent le sol, tandis que sa crosse s'abaisse dans une excavation ménagée à cet effet.

Pour diminuer l'ouverture extérieure des embrasures il faudrait entailler leur fond parallèlement à la ligne de tir au lieu de le diriger suivant la ligne de mire.

Cela exigerait l'emploi exclusif du cadran pour le pointage et empêcherait le tir rapproché; mais la diminution de profondeur qui en résulte pour l'embrasure n'est pas à dédaigner, surtout aux grandes distances, de manière qu'il conviendra souvent de construire dans un même ouvrage des emplacements pour le tir éloigné et des barbettes pour le moment de l'assaut.

On a tenté enfin d'élever la pièce jusqu'au niveau de la plongée, au moment de faire feu, puis de l'abaisser aussitôt suffisamment pour que le chargement pût se faire sans danger. Quoique aucun mécanisme satisfaisant de ce genre n'ait été inventé jusqu'à ce jour, il semble toutefois que la solution du problème des abris pour canons en batterie doit être cherchée de ce côté.

La supériorité qu'aura ordinairement l'artillerie de l'attaque sur celle d'un ouvrage pris en particulier, supériorité d'autant plus grande que le défenseur est obligé de ménager ses pièces pour le combat sur les abords et dans l'intérieur de la position, amènera à construire des abris découverts immédiatement en arrière des parapets, ou mieux encore des abris blindés, pour recevoir les pièces au moment où elles renoncent temporairement à la lutte.

Le moyen de s'opposer d'une manière efficace à la canonnade éloignée de l'ennemi ne réside donc pas dans l'organisation du profil des ouvrages de campagne, mais il dépend de leur tracé, du choix de leur emplacement, de la disposition des lignes et d'autres questions que nous aurons l'occasion de retrouver.



La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 5 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.